

Licenciement économique cause liquidation

Par **palou 2**, le **01/10/2014** à **07:37**

bonjour l'entreprise où je travaille est en liquidation judiciaire et ferme le 24/10 a-t-on droit à des heures pour chercher du travail et sommes nous obligés de travailler jusqu'à la fin merci

Par **P.M.**, le **01/10/2014** à **13:16**

Bonjour,

Si l'entreprise ferme définitivement, vous n'aurez bien sûr pas à effectuer le préavis après et vous pourrez donc disposer de tout votre temps pour rechercher un emploi et même puisque vous en serez dispensé d'être embauché par un nouvel employeur tout en cumulant la rémunération de ce nouvel emploi avec l'indemnisation du préavis...

Autrement, il faudrait que le liquidateur judiciaire vous dispense d'effectuer le préavis, sinon, les heures de recherche d'emploi doivent être prévues par la Convention Collective applicable...